

L'affaire du duc d'Enghien (1^e partie)

par Daniel Chartre



La complexité de la question qui fait l'objet du présent article a nécessité un développement important. C'est la raison pour laquelle le comité de rédaction vous le présente en deux parties. Vous en trouverez la suite dans notre publication de janvier 2022.

La responsabilité de cet épisode tragique est le plus souvent attribuée à Talleyrand. C'est à lui que l'histoire veut faire porter la plus grande part de la responsabilité dans la prise de décision de Bonaparte. Nombre d'éléments, fort discutables, ont été avancés pour étayer cette accusation. Mon propos n'est pas d'exonérer Talleyrand de toute responsabilité, mais de réévaluer à sa juste proportion son degré d'implication dans cette triste affaire, dans laquelle il a incontestablement joué un rôle, mais certainement pas le principal.

En 1802, le Consulat a fait de Napoléon un homme très puissant. C'est au Premier Consul, qui détient la réalité du pouvoir, que l'on attribue le mérite de toutes les réformes qui ont réorganisé et transformé la France, ainsi que, à juste titre, les succès militaires. L'immense popularité dont il jouit auprès du peuple fait naître dans l'esprit de Bonaparte le désir de s'affranchir de l'obligation de solliciter le renouvellement de son mandat de Consul, pour demeurer indéfiniment à la tête du pays.

L'idée de fonder une nouvelle légitimité dynastique pour clore la Révolution en faisant de Napoléon le nouveau Roi de France avait germé dans l'esprit de hauts personnages de son entourage, parmi lesquels Talleyrand qui en est plus que probablement à l'origine. Pourtant Bonaparte ne peut pas afficher trop tôt cette prétention. Les Français qui, onze ans auparavant, ont mis fin à la monarchie, pourraient mal accueillir l'avènement d'un nouveau souverain. Il faut donc que la décision n'émane pas de sa propre initiative, mais résulte du souhait et de l'adhésion du

peuple. C'est le seul moyen pour Bonaparte d'atteindre son but sans provoquer une révolte fomentée par les révolutionnaires purs et durs, parmi lesquels la plupart des régicides.

Mais l'ambition de Bonaparte d'être définitivement seul maître de la France se heurte à un obstacle : celui de sa légitimité. Elle lui est contestée par la Maison de Bourbon, car Louis XVIII n'a jamais perdu l'espoir de monter sur le trône. Il espère se servir de la popularité acquise par Napoléon grâce à ses succès militaires, qui



Bonaparte 1er Consul, par Ingres

mettent celui-ci en position de jouer un rôle politique déterminant, pour favoriser le retour de l'ancienne dynastie sur le trône de France, à l'image du général anglais George Monck, qui avait contribué à la restauration de Charles II Stuart sur le trône d'Angleterre. Une première tentative est faite au congrès de Rastatt en Novembre 1797 (1) pour sonder les intentions de Bonaparte ; mais elle demeure sans suite. Louis XVIII décide alors de s'adresser directement à lui et lui envoie « deux lettres également destinées à l'inviter à préparer sa restauration sur le trône... » (1). La première,

datée du 19 décembre 1798, ne parviendra jamais à Bonaparte, alors en Égypte. La seconde, du 20 février 1800, ne lui sera remise qu'à la fin du mois de juillet, par l'intermédiaire de l'abbé de Montesquiou qui l'avait lui-même confiée au consul Lebrun (1).

Cette lettre est fort maladroite. Louis XVIII s'adresse au général triomphant sur le ton hautain et condescendant d'un souverain régnant effectivement :

« Depuis longtemps, général, vous devez savoir que mon

estime vous est acquise. Si vous doutiez que je fusse susceptible de reconnaissance, marquez votre place ; fixez le sort de vos amis. Quant à mes principes, je suis Français ; clément par caractère, je le serais encore par raison. (...) Nous pouvons assurer la gloire de la France. Je dis nous parce que j'aurai besoin de Bonaparte pour cela, et qu'il ne le pourrait pas sans moi. Général, l'Europe vous observe, la gloire attend et je suis impatient de rendre la paix à mon peuple. »

La réponse de Bonaparte qui prépare alors le coup d'Etat du 18 brumaire est sans ambages :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre ; je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites. Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France ; il vous faudrait marcher sur 100 000 cadavres... Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France. L'histoire vous en tiendra compte. Je ne suis pas insensible au malheur de votre famille... Je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite »

Les choses en restent là, mais subsiste l'écueil majeur constitué par le fait que Bonaparte ne pourra atteindre son but tant qu'un membre de la famille royale déchue, fils, petit-fils de France ou prince du sang, pourra prétendre contester sa légitimité au nom des lois fondamentales qui régissent la transmission de la royauté en France depuis Hugues Capet. Si Bonaparte veut établir définitivement une nouvelle lignée qui soit reconnue et acceptée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il lui faut absolument mettre un terme aux prétentions de la maison de Bourbon, et couper court aux complots royalistes.

Deux options se présentent à lui : la négociation ou la force. Il consulte Talleyrand sur la méthode à employer.

Dans un premier temps il se range à l'avis de son ministre qui lui conseille de procéder par la voie de la négociation. Le 7 janvier 1803, Talleyrand convoque le marquis Jérôme de Lucchesini, ambassadeur de Prusse à Paris, pour lui demander de transmettre à son ministre, le comte d'Haugwitz, un document à adresser au « comte de Lille », nom donné au comte de Provence qui revendique le titre de Roi de France sous le nom de Louis XVIII et qui séjourne alors à Varsovie, à cette époque en territoire prussien.

Ce document était une proposition faite à Louis XVIII et aux princes de son sang de renoncer à leurs prétentions au trône de France en échange d'une rente à vie.

Elle parvint à Louis XVIII le 26 février, et fut formellement rejetée dans sa réponse du 28 de ce même mois : « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, ses talents militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration ; car le bien

que l'on fait à mon peuple me sera toujours cher ; mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits : loin de là, il les établirait lui-même s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi : mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître ; chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir ; fils de Saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : Nous avons tout perdu fors l'honneur. »



*Louis-Antoine de Bourbon-Condé, duc d'Enghien
par J-Michel Moreau*

L'option de la négociation était dès lors définitivement exclue, au grand déplaisir de Napoléon qui misait sur la situation financière catastrophique des anciens maîtres de la France pour arriver à ses fins.

Cette réponse fut lourde de conséquences car elle mit en branle « la machine » qui allait provoquer l'exécution du duc d'Enghien.

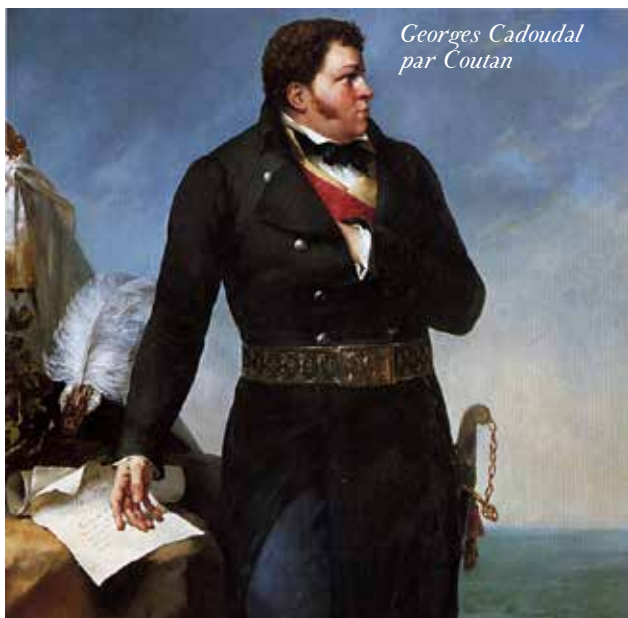
Restait l'option de la force, mais il ne pouvait y recourir que si les Bourbons lui donnaient un motif valable de le faire.

Les anciens maîtres de la France soutiennent et encouragent sur le territoire français toutes les oppositions à la République et à Bonaparte, et entretiennent tout un réseau d'opposants qui conspirent en vue de le renverser ou de l'éliminer physiquement. L'attentat de la rue Saint-Nicaise, un attentat à la bombe qui a eu lieu le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800) en est l'action la plus spectaculaire. Bonaparte en réchappe

par miracle. Bien que Talleyrand et Fouché lui affirment que cet attentat est l'œuvre des Chouans dirigés par les royalistes en exil, il est convaincu, ou feint de l'être, que ce sont les Jacobins qui en sont les responsables. Il reste sourd aux objections de son ministre et du chef de la police. Le 14 Nivôse an IX, les Consuls exilent 130 Jacobins qui sont condamnés à la déportation. Bien que l'enquête policière dirigée par Fouché permette d'établir clairement l'implication des milieux royalistes dans cet attentat, et conduit à l'arrestation de la plupart des véritables responsables de ce crime, il refusera de gracier les personnes injustement punies, trop heureux d'avoir pu sévir contre l'opposition jacobine qui, à ses yeux, était tout aussi dangereuse pour son avenir politique que les royalistes.

Ce fut l'« affaire Cadoudal » qui fut le détonateur du drame.

Le 12 octobre 1803, le docteur Jean-Pierre Querelle, agent royaliste, est arrêté. Il est « jugé et condamné sans qu'on put tirer de lui aucun aveu » (3) nous dit dans ses « Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier depuis 1802 jusqu'à 1815 » le baron de Méneval qui fut le secrétaire particulier de Napoléon. Mais la nuit qui précède son exécution (le 17 janvier 1804), pour échapper à la sentence, il avoue être un complice de Cadoudal et révéla l'ampleur et le but du complot.



Le 13 février 1804, le Premier Consul est informé que Moreau et Pichegru feraient partie de la conspiration, dont les meneurs sont Cadoudal et Armand de Polignac. Les deux officiers supérieurs sont arrêtés : Moreau le 15 février 1804, Pichegru le 28 et Armand de Polignac le 29. Le 17 février, Napoléon reçoit le rapport du Grand juge Régnier, basé sur les aveux du Dr Querelle, qui confirme l'existence du complot. Ces

révélations corroborent les rapports faits par Méhée de Latouche et le capitaine Rosey, agents infiltrés chez les comploteurs.

Le Dr Querelle expliqua dans ses aveux que Cadoudal, le prince de Polignac et M de Rivière avaient reçu, « avec les marques particulières de déférence », un personnage que l'on soupçonna devoir « être nécessairement un chef supérieur présent ou peu éloigné, investi de pouvoir extraordinaires qui pût se faire reconnaître lorsque l'ennemi serait abattu » (3). Il en fut déduit que ce personnage devait être « un des princes de la maison royale ». Or le duc d'Enghien était le mieux situé pour pouvoir entrer facilement et rapidement en France. Il en fut conclu que c'était probablement lui qui avait rencontré clandestinement, à Paris, Polignac, Cadoudal et de Rivière. La désignation, comme chef de la conjuration, de Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, dixième et dernier duc d'Enghien, s'imposa donc d'elle-même dans l'esprit des enquêteurs, sans que Talleyrand ait eu besoin de le désigner.

Napoléon ordonna au Conseiller d'Etat Réal de demander à M Shée, préfet du Bas Rhin, de s'informer rapidement et promptement de la présence du duc d'Enghien à Ettenheim (4). Le préfet en chargea le Maréchal des Logis Lamothe, mais Méneval nous révèle que, soucieux de s'assurer de l'exactitude des informations demandées, Napoléon aurait chargé « confidentiellement » (donc à l'insu de Talleyrand) le général Moncey, Premier Inspecteur de la Gendarmerie, « d'envoyer un officier intelligent à Ettenheim, sous un déguisement, afin de prendre connaissance de ce qui s'y passait, et de recueillir le nom de personnes de tous rang qui s'y trouvaient en rapport avec le duc d'Enghien ». Ce rapport, nous dit-il, fut remis par le général directement au Premier Consul sans en donner communication à la police.

A la réception de ces rapports, Bonaparte qui, jusque-là, « croyait en son étoile et s'y abandonnait avec une confiance absolue » (3), fut convaincu de l'imminence d'un danger qu'il fallait conjurer sans tarder. Si, jusqu'à ce moment, il s'était abstenu de recourir à la violence, ces révélations finirent de le convaincre, s'il en était besoin, que sa vie, son œuvre et son projet de fonder une nouvelle dynastie, étaient en danger.

Faute de pouvoir s'assurer de la personne de Louis XVIII, ou de celle de son frère, le comte d'Artois, Bonaparte décida de s'emparer du duc d'Enghien pour effrayer les Bourbons et les faire renoncer à de telles opérations.

Pourquoi Talleyrand, qui a toujours déploré l'usage de la violence, n'a-t-il pas empêché cette tragédie et pourquoi y a-t-il concouru ?

Diplomate dans l'âme Talleyrand préférait aplanir les obstacles au lieu de les renverser et abhorrait le recours à la violence, sauf en recours ultime. Il estimait que l'amour du peuple pour le Premier Consul aboutirait à une marginalisation de l'opposition et que la montée sur le trône de Napoléon Bonaparte en deviendrait une évidence. Mais il y fallait du temps, de la patience et de la persévérance, vertus que Napoléon ne possédait pas.

Les contempteurs de Talleyrand soutiennent que c'est lui qui, le premier, a attiré l'attention du Premier Consul sur le duc d'Enghien, et que d'après lui, il n'en avait jamais entendu parler avant que son ministre ne prononce son nom.

Cette affirmation de Napoléon est sujette à caution :

-Talleyrand affirme dans ses mémoires que : « Le Premier Consul connaissait depuis longtemps la présence du duc d'Enghien dans l'électorat de Bade ; le chargé d'affaire de France, Carlsruhe, nous en avait avisé au nom de l'électorat de Bade (c'est probablement cette information que lui avait communiqué Talleyrand), et, il lui avait été répondu que la conduite inoffensive du Prince, dont il rendait compte, ne mettait aucun obs-



La maison du duc d'Enghien, à Ettenheim (état actuel)

tacle à ce qu'il pût y prolonger son séjour » (6). En communiquant cette nouvelle à Napoléon, Talleyrand n'avait fait que remplir les devoirs de sa charge de ministre des Relations extérieures, lesquels lui imposaient de communiquer au chef du gouvernement les informations fournies par les représentations diplomatiques. -De plus, Talleyrand n'aurait certainement pas songé à faire de ce prince du sang l'âme d'un complot, rôle qu'il aurait plutôt attribué à un personnage majeur de la famille royale, le comte d'Artois ou son fils le duc de Berry, héritiers présomptifs et nécessaires de la Couronne du fait que Louis XVIII n'avait pas d'enfants.

-Méneval confirme indirectement ce fait ainsi que l'ancienneté de cette information. D'après ce qu'il ré-

véle, elle serait antérieure à 1804, date à laquelle « un ordre du Conseil privé du Roi d'Angleterre enjoignit aux émigrés français de se rendre sur les bords du Rhin » en vue de constituer une armée où se trouvait déjà « le duc d'Enghien » qui « avait précédemment » (ce mot apporte ici une précision capitale) obtenu de l'électeur de Bade l'autorisation d'établir son séjour à Ettenheim » (3). Il est impensable que le Premier Consul ait pu ignorer des faits que son secrétaire particulier connaissait.

- Dans son livre, Emmanuel de Waresquiel confirme d'ailleurs que le Premier Consul savait depuis le début de l'année que le duc d'Enghien se trouvait outre-Rhin. On peut d'autant plus faire bon marché de cette accusation mensongère formulée par Napoléon que le chef de guerre qu'il était connaissait parfaitement l'identité et la position sociale de tous les personnages importants, notamment celle de l'ancien chef de l'armée Royale française, le duc d'Enghien.

D'ailleurs, Napoléon n'avait nul besoin de Talleyrand pour être très bien informé sur les agissements de tous les princes de la maison de Bourbon. La police secrète, qui ne relevait pas de l'autorité de Talleyrand, mais de celle du conseiller d'Etat Réal, qui recevait ses ordres du grand juge Régnier, directement rattaché au Premier Consul, était très efficace. D'après Méneval, elle avait infiltré les milieux royaliste contre-révolutionnaires et fournissait des informations de première main sur leurs entreprises, ce qui avait déjà permis de déjouer une tentative de débarquement sur les côtes française du comte d'Artois ou du duc de Berry quelques temps avant.

Le 7 mars, Napoléon reçoit Talleyrand avec qui il a une longue conversation. D'après celui-ci, il lui communique un rapport qu'il avait demandé au Grand Juge Régnier. Dans ce document, Régnier confirme la présence d'un comité d'émigrés français chargé, sous l'autorité d'un agent Anglais, « de chercher par tous les moyens possibles à exciter des troubles dans l'intérieur de la République » (6) (Rapport du Conseiller Régnier au Premier Consul du 7 mars 1804 soit le 16 ventôse an XII). Régnier conclut en disant qu'il allait faire procéder à leur arrestation, mais qu'il ne fallait pas « se borner à cette mesure » et qu'il fallait « détruire ce foyer d'intrigants et de conspirateurs » que la République et son gouvernement devaient être « vengés par leur prompt punition ». Il propose de demander à l'Electeur de Bade leur extradition. Le Premier Consul ordonna à Talleyrand d'envoyer une note en ce sens au Ministre des affaires étrangères de l'Electeur. Il lui parla aussi de ses soupçons concernant

le duc d'Enghien et lui demanda de lui donner son avis sur la situation et sur ce qu'il fallait entreprendre.

C'est probablement à l'issue de cette entrevue que Talleyrand ne s'est plus opposé à une action vigoureuse contre les conjurés. Les révélations que lui fit le Premier Consul ce 7 mars lui ont confirmé combien étaient vaines les espérances d'arriver au but souhaité en utilisant sa méthode :

-Attendre que le duc d'Enghien ait pénétré sur le territoire français pour l'arrêter était courir le risque de ne pas en être informé à temps, voire pas du tout, de ne pas pouvoir s'emparer de lui, et de ne pouvoir empêcher une nouvelle tentative d'assassinat.

-Le climat d'insécurité engendré par les complots royalistes contraint Talleyrand à se rendre à l'évidence que la réussite de son projet de nouvelle dynastie ne pourra se réaliser qu'en portant un coup d'arrêt suffisamment fort pour faire renoncer les opposants, de quelque bord qu'ils soient, à vouloir attenter à la vie de celui qu'il veut aider à accéder au pouvoir suprême.

-A cela, il faut ajouter que Bonaparte savait que Talleyrand avait toujours des contacts avec des membres de la Maison de Bourbon. Selon E. de Waresquiel, Bonaparte aurait eu vent de « fuites de documents vers l'Angleterre » dont on pouvait soupçonner Talleyrand d'être l'artisan, ce qui pouvait faire naître le soupçon que son ministre jouait un double jeu.

-Talleyrand est d'autant plus condamné à soutenir et favoriser l'accession de Napoléon au pouvoir suprême qu'il n'ignore pas que Louis XVIII a fait savoir qu'au cas où Napoléon favoriserait son accession au trône, celui-ci aurait des fonctions importantes, serait couvert de biens et d'honneurs, mais que le mieux que Talleyrand pourrait espérer, dans cette éventualité, serait d'échapper à la prison pour être condamné à l'exil. Ce ralliement aux positions de Bonaparte est donc indispensable à Talleyrand pour apaiser les soupçons du Premier Consul, pour éviter la disgrâce et rester en place.

-Le 8 mars Talleyrand lui adresse la fameuse lettre que beaucoup d'historiens considèrent comme la révélation de sa duplicité. Il n'existe cependant pas de preuve de l'authenticité de son contenu. Seules quatre personnes se prévalent d'en avoir eu l'original entre les mains.

- Le baron de Méneval dit l'avoir vue deux fois : la première fois « à l'époque où elle fut adressée au Premier Consul » (3.) ce qui est tout à fait possible car il était le secrétaire particulier de Napoléon ; la seconde fois lorsqu'elle refit surface sous la Restauration. Il en donne un résumé succinct et conclut qu'elle est accusatrice bien que, comme nous allons le voir, elle n'est que le résumé de l'entretien que Talleyrand avait eu

avec le Premier Consul et son analyse de la situation. Il préconise le châtement des conspirateurs, mais sans en préciser les moyens ni la nature.

- Chateaubriand, qui l'aurait lue sous la Restauration, affirme avoir tenu l'original mais n'en avoir pas pris copie, ce qui est fort surprenant, car, avec ce document, il pouvait ruiner la carrière et la réputation de Talleyrand et ainsi assouvir sa haine maladroite à son encontre. Les deux autres personnes sont Mathieu Molé et Adolphe Thiers (qui pourtant n'en parle pas dans son



Claude François de Méneval

« Histoire du Consulat et de l'Empire » faisant suite à l'Histoire de la Révolution française (Tome IV) et ne s'en sert pas pour accabler Talleyrand. Mais on ne sait pas si le document parcouru par ces deux personnes est l'original ou la reconstitution faite par Chateaubriand de mémoire.

Les biographes de Talleyrand la publient dans une version plus ou moins complète ; voici la plus longue qui est en circulation : « J'ai beaucoup réfléchi à ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire hier (la forme du gouvernement qui nous régit est la plus appropriée aux mœurs, aux besoins, aux intérêts de notre pays. Mais ce qu'on ne sent pas assez en France et même en Europe, c'est que cet ordre de choses si précieux tient uniquement à votre personne, qu'il ne peut subsister et se consolider que par elle. Les convictions à cet égard seraient même à peu près unanimes, si quelques intriguants mal intentionnés n'avaient l'art de semer continuellement des bruits qui tendent à faire croire que vos idées ne sont pas complètement arrêtées, que vous

pourriez tourner vos regards vers l'ancienne famille régnante. Ils vont même jusqu'à donner à entendre que vous pourriez vous contenter du rôle de Monck. Cette supposition, répandue avec une grande perfidie, fait le plus grand mal. Voilà qu'une occasion se présente de dissiper toutes les inquiétudes. La laisserez-vous échapper ? Elle vous est offerte par l'affaire qui doit amener devant les tribunaux les auteurs, les acteurs et les complices de la conspiration récemment découverte. Les hommes de fructidor s'y retrouvent avec les vendéens qui les secondent. Un prince de la Maison de Bourbon les dirige. Le but est évidemment l'assassinat de votre personne. Vous êtes dans le droit de la défense personnelle. Si la justice doit punir rigoureusement, elle doit aussi punir sans exception. Réfléchissez y bien » Lacour-Gayet introduit une variante sur la dernière phrase puisqu'il écrit « La politique exige de punir sans exception »

Que nous dit cette lettre ?

- Que le 7 mars, Talleyrand a été informé des révélations de Querelle par Napoléon et de l'existence du foyer de conspirateurs d'Offenburg (rapport de Régnier).

- Que le Premier Consul lui a demandé de réfléchir et de lui donner son avis

- Que les français « mettaient toutes leurs espérances en lui » (Méneval)

- Que la crainte de le voir jouer le rôle de Monck ébranlerait leur confiance en lui

- Qu'un membre de la famille de Bourbon était à la tête des conspirateurs (hommes de Fructidor et Vendéens), avec le soutien des Anglais.

- Que « le salut de l'Etat » exigeait qu'ils fussent tous, sans exception, atteints et punis.

La plupart des historiens considèrent cette lettre comme accablante (Orioux affirme même péremptoirement que, dans sa lettre, Talleyrand démontre que c'est le duc d'Enghien qui est l'âme du complot et le désigne clairement).

On se demande pourquoi, car s'il parle d'« Un prince de la maison de Bourbon », il ne dit pas lequel; s'il avait été convaincu que c'était le duc d'Enghien il l'aurait clairement désigné; mais il ne l'a pas fait car l'identité du chef n'était pas encore clairement établie ce jour-là. Il dit seulement que tous les membres de la conspiration doivent être arrêtés et punis sévèrement, mais, à aucun moment, il ne parle d'une incursion en territoire étranger ni d'une exécution comme sanction obligatoire.

Que l'on puisse interpréter aussi abusivement une lettre dont le contenu prouve que Talleyrand n'a jamais, même à demi-mot, mis ouvertement et clairement en cause le duc d'Enghien, ni suggéré son arrestation en

territoire étranger, et encore moins préconisé son exécution, est faire preuve d'une immense mauvaise foi et d'un étrange et coupable aveuglement de l'esprit; cela dépasse l'entendement ! Pourtant cette lettre dont on ne peut retrouver ni la trace, ni confirmer l'authenticité ni l'exactitude de son contenu, est considérée comme un élément à charge capital. On croit rêver !

Pourquoi alors Talleyrand aurait-il voulu, en 1814, faire disparaître cette lettre si elle n'était pas compromettante ? Et d'ailleurs a-t-il réellement voulu le faire ?

La volonté de détruire cette lettre peut s'expliquer et se justifier par le fait qu'il est d'usage de procéder à la destruction des documents et archives "sensibles" détenus par les ministères (et plus particulièrement le ministère des affaires étrangères) qui ne doivent en aucun cas tomber entre les mains de l'adversaire, lorsque en temps de guerre, la capitale risque d'être prise. Mais comme nous venons de le voir, elle ne prouvait rien; il n'avait rien à redouter de sa publication, et donc aucun intérêt particulier à ce qu'elle disparaisse; il avait au contraire intérêt à s'en emparer (c'est ce qu'il tenta de faire en 1814) car elle prouvait qu'il n'avait jamais désigné le duc d'Enghien comme étant la tête pensante du complot et encore moins suggéré de le faire exécuter.

Comme d'habitude ces propos ne sont que la résultante de mes réflexions personnelles. En aucun cas ils ne prétendent être la vérité. Ils n'engagent que moi et ne récusent aucunement des lectures et des interprétations des faits différentes de celles-ci. Chacun est libre de son opinion. Je souhaite seulement que la confrontation de mon point de vue avec des opinions divergentes puisse contribuer à comprendre Talleyrand.

Sources :

1 Autour de la mort du duc d'Enghien. Auteur :

DAVY - ROUSSEAU Andréa

2 Source Gallica/bnf

3 Baron de Méneval : «Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier depuis 1802 jusqu'à 1815» Gallica.fr

Bibliographie : -Mémoires de Talleyrand -Adolphe Thiers « Histoire du consulat et de l'empire faisant suite à l'histoire de la Révolution française » bnf gallica -Les biographies de Talleyrand publiées par des historiens tels (liste non exhaustive) MM Frédéric Loliée, Orioux, Lacour-Gayet, Castelot, Madelin, Waresquiel, Sindral, Lacombe, Bertaut, Vivent, Duff Cooper, Sallé, Lawday, Pichot, Rivois etc. Merci à Claude Jambart pour son aide efficace et bienveillante pour la correction et l'amélioration de ce texte.